

L'an deux mille vingt, le lundi 23 novembre, à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal DALIGAULT, 1^{er} Maire-Adjoint. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 novembre 2020. Les pièces relatives au contrat de délégation de l'assainissement ont été adressées aux conseillers municipaux le vendredi 6 novembre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 novembre 2020.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ et Hervé PONDEMER

Ont donné pouvoir :

- | | |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| - Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER | - Patrick FENOUIL à Xavier ANCKAERT |
| - Pascal BILLARD à Nathalie BOUILLARD | - Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH |
| - Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER | - Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER |
| - Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD | - Anne ROELANDT à Angélique MOUROCQ |
| - Sylvain DELANGE à Laëtitia BOISSÉE | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE |
| - Valérie DESQUESNE à Pascal DALIGAULT | |

Absent excusé : Flavien DELÈTRE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201123-20_02802-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 17
- votants : 28

N° 15 / 3-1

Date de la convocation et d'affichage : 17 novembre 2020
Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

Secrétaire de séance

M. ANCKAERT

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020 a été adopté
→ à l'unanimité

Acquisition des parcelles cadastrées section CD n°423 et n°424

Dans le cadre d'une régularisation foncière faisant suite à un litige entre voisins (rue du Haut Mesnil), par lettre du 17/09/2020, l'Etat propose à la commune de Condé-en-Normandie la rétrocession des parcelles CD 423 et CD 424 d'une superficie totale de 143 m² moyennant le prix de 143€, soit 1€ le m², étant précisé que l'Etat ne peut vendre à l'euro symbolique sauf loi expresse.

Cette proposition est conforme à l'avis des domaines du 12/01/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles cadastrées CE 423 et 424 au prix de 143€
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette vente

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 novembre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE



V.D